

1118. — *Vienne, 11 mai 1578.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux par laquelle il leur annonce l'envoi d'une personne spéciale chargée de leur faire des communications de sa part (1), les exhortant et requérant de ne rien innover jusqu'à ce qu'ils l'aient entendue; ajoutant qu'il écrit à don Juan d'Autriche, pour qu'il s'abstienne aussi, de son côté, de toute innovation, et qu'il a fait faire à la même fin une notification à l'ambassadeur d'Espagne à sa cour.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 28. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 23.

1119. — *Anvers, 11 mai 1578.* Acte des états généraux portant, par interprétation de l'article 10 de la pacification de Gand, que tous les seigneurs retournés en leurs biens, en vertu de cette pacification, ont le droit de disposer de tous états et offices dont la collation leur appartenait avant le gouvernement du duc d'Albe, sans avoir égard aux nominations que ledit duc a pu faire.

VANDER SPIEGEL, *Bundel van onuitgegevene stukken*, I, 31. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 49 v°. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 628.

1120. — *Anvers, 15 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états d'Artois, pour les engager à consentir la levée des moyens généraux, ainsi que l'ont fait ou ont l'intention de le faire les états de la plupart des autres provinces. Dans la vue de les y exciter, ils leur disent que les provinces de Hollande et de Zélande les assistent, à leurs frais particuliers, de trente et une enseignes de gens de pied et de deux cents chevaux, par-dessus les trente enseignes qu'ils entretiennent pour la garde des ports et havres de ces provinces, et les navires qui sont équipés

(1) C'était le conseiller Preyner. Voy. la lettre de l'empereur aux états du 21 juin, et sa réponse au comte de Nieuwenaeer du 22 juin.

à leurs frais : ajoutant qu'ils viennent d'envoyer vers les états desdites provinces le marquis de Berghes, le seigneur de Beersele, le conseiller d'État Leoninus et le pensionnaire d'Ypres, Canis, afin de les induire à accepter, en outre, la levée des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux*, t. I, fol. 259. —

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 243 v°.

1121. — *Anvers, 15 mai 1578*. Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur certaines modifications introduites par eux dans la levée des moyens généraux.

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 48 v°.

1122. — *Cologne sur la Sprée, 14 mai 1578*. Réponse du prince électeur de Brandebourg (Jean-Georges) à ce que le comte Adolphe de Nieuwenaeer lui a proposé, de la part de l'archiduc Matthias et des états généraux des Pays-Bas. Il a toujours été d'opinion que les Pays-Bas ne pouvaient être mieux gouvernés que par un prince de la maison d'Autriche, et il a constamment conseillé à l'empereur régnant, aussi bien qu'à son père l'empereur Maximilien, de s'employer auprès du roi d'Espagne et des états généraux afin qu'un tel prince fût choisi : il applaudit donc à l'élection de l'archiduc Matthias, et d'autant plus que, depuis qu'il le connaît, il n'a cessé de lui porter une très-cordiale affection. Quant à les assister, lui et les états, son avis est qu'ils s'en remettent à l'empereur, en ne se montrant pas trop exigeants dans leurs prétentions. Il se dispose du reste à envoyer ses députés à la diète convoquée à Worms, avec les instructions nécessaires pour la pacification des Pays-Bas, et pour qu'ils soient délivrés « des tyranniques et perverses intentions de don Jehan. » (*Trad. franç.*)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 50.

1125. — *Bruzelles, 14 mai 1578*. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Lui et les autres députés des états n'ont pu

terminer encore, vu l'importance de l'affaire, avec les ambassadeurs du duc d'Alençon. Ceux-ci, considérant que la négociation peut encore durer, demandent qu'il soit écrit au comte de Lalaing afin que les troupes du duc soient accommodées en des lieux où elles puissent être assurées contre l'ennemi.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 633 v°.

1124. — *Landrecies, 14 mai 1578.* Lettre des prévôt, mayeur, échevins et communauté de la ville de Landrecies aux états généraux. Ils répondent à une lettre des états du 11 (1). Ils croient pouvoir les assurer que, avec l'assistance de leur gouverneur, le seigneur de Potelles, et des soldats de sa compagnie, ainsi que de ceux du capitaine Dumont, ils donneront tel compte de leur ville « que Dieu, le roy et la patrie seront » serviz. » Depuis quelques jours, deux compagnies françaises sont logées dans la basse ville et aux faubourgs; l'une d'elles doit en partir sous peu, mais l'autre veut les contraindre à la nourrir : ce qui leur est impossible, dans l'état de dénûment où ils sont.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 629 v°.

1125. — *Anvers, 17 mai 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux s'obligent à rembourser, dans les six mois, à Londres, la somme de vingt mille livres sterling que la reine d'Angleterre a fait payer, pour leur compte, par Christophe Hoddesdon, à Hambourg, au fondé de pouvoirs du duc palatin Casimir.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de 1619 et 1620*, fol. 41. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre, 1576-1580*, fol. 128.

1126. — *Mons, 17 mai 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a envoyé à Berlaymont, pour la garde du château, une compagnie française de cent vingt hommes;

---

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

le châtelain ayant refusé de les laisser entrer, ces soldats ont été obligés de se loger au village, où ils ont été surpris et attaqués par des forces très-supérieures. Après un combat de huit heures, ils ont été vaincus : quatre-vingts hommes ont succombé; les autres sont entrés au château et l'ont défendu contre l'ennemi. Les Espagnols ont perdu près de quatre cents hommes; ils ont mis le feu au village, et y ont brûlé leurs morts. Belle conduite des soldats français; leur capitaine a été grièvement blessé. Il serait bon de leur accorder une récompense, pour les exciter à servir courageusement le pays.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 50.*  
— Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 192 v<sup>o</sup>. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 644 v<sup>o</sup>.

1127. — *Lille, 17 mai 1578.* Instruction pour Jacques de Hennin, écuyer, seigneur de Ghislenghien, grand bailli de Commines, de ce qu'il aura à proposer et requérir à Son Altesse, Son Excellence et messieurs des états généraux, de la part des états des villes et châtellenies de Lille, Douay et Orchies. (Titre textuel). Elle concerne la levée des moyens généraux.

Arch. du royaume : *États généraux, t. I, fol. 265.*

1128. — *Anvers, 18 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur ce que ceux-ci n'avaient pas encore mis à exécution les moyens généraux.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 48.*

1129. — ..... *18 mai 1578.* Apostilles des états généraux sur les articles présentés par les ambassadeurs du duc d'Anjou.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 193 v<sup>o</sup>.

1130. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou, sur les contestations qui se sont élevées avec ses ambassadeurs, et qui ont occasionné la rupture des négoc-

ciations. Les états étaient allés jusqu'à prendre l'engagement que jamais ils ne rentreraient en amitié avec le roi d'Espagne sans le su et consentement du duc, et que si, après la guerre finie, ils prenaient un autre prince ou maître, ils préféreraient le duc à tout autre; ils lui donnaient pour assurance les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Philippeville. Mais ils voulaient qu'il entretint pendant trois mois dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, et ses ambassadeurs ne consentaient à cet entretien que pendant deux mois. Ceux-ci demandaient, de plus, encore une place de sûreté; ils prétendaient aussi que le duc, lorsqu'il aurait joint ses troupes à celles des états, commandât en chef l'une et l'autre armée, et ces derniers points, les états n'avaient pu les accorder.

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 61 v°. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 63. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 202 v°, et 9238, p. 306. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 25.

1151. — *Anvers*, 20 mai 1578. Lettre des états généraux aux échevins de Gand. Ils leur donnent avis de la rupture, qui a eu lieu ce jour, des négociations entamées avec les ambassadeurs du duc d'Anjou, et leur envoient les actes de ces négociations, par lesquels ils seront instruits des difficultés qui se sont élevées. « Nous avons bien voulu vous en advertir, disent-ils, afin que cognoissez nos actions, et entendez que nostre but n'a esté aultre que de nous meetre hors des misères et calamitez qu'arrivent d'une telle et si dangereuse guerre, pour par ce moyen de secours nous causer une fin d'armes. »

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 641 v°.

1152. — *Anvers*, 20 mai 1578. Lettre des états généraux aux états des provinces, conçue dans le même sens que celle du même jour adressée aux échevins de Gand.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 197, et 9238, p. 353.

1133. — *Anvers, 20 mai 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, pour l'informer de la même rupture, lui envoyer copie de toutes les pièces des négociations, et lui annoncer qu'ils lui dépêchent un gentilhomme exprès, lequel lui donnera des renseignements plus particuliers. (Suit l'instruction de ce gentilhomme.)

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 197 v°, et 9258, p. 591.

1134. — *Anvers, 20 mai 1578.* Sommaire des articles proposés aux seigneurs des états généraux des Pays-Bas, au nom et de la part de la sérénissime reine d'Angleterre, par le sieur Davidson, son ambassadeur résident et ordinaire èsdits Pays-Bas. (Titre textuel.) Ces articles sont : 1° qu'ils feront tenir à l'ambassadeur une obligation, dans la forme qu'il leur a communiquée, pour les vingt mille livres sterling que la reine leur envoie; 2° que cette somme sera consignée dans les mains du duc Casimir, pour le paiement de ses troupes; 3° que les états s'obligeront à n'entrer en traité ou communication de paix, surséance d'armes, ou autre capitulation quelconque, sans le consentement dudit seigneur duc, et qu'ils le traiteront comme prince anglais et lieutenant de la reine; 4° qu'ils suspendront toute négociation avec le duc d'Alençon ou ses ministres, jusqu'à ce que la reine ait envoyé quelques seigneurs de qualité aux Pays-Bas; 5° qu'ils observeront tout ce qui a été convenu entre la reine et le seigneur marquis d'Havré, etc. (1).

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 35. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 642 v°. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 201. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 114 v°.

---

(1) On lit, dans le registre aux délibérations des états généraux, qu'à la séance du 26 mai, l'ambassadeur d'Elisabeth les menaça, s'ils ne se conformaient pas à toutes les intentions de la reine, de ne pas leur compter les vingt mille livres sterling et de faire rétrograder le duc Casimir, ajoutant que, s'ils s'alliaient avec les Français, elle prendrait parti contre eux.

1135. — .... 20 et 21 mai 1578. Résolution des trois états de Hainaut, portant leur consentement à la levée des moyens généraux, à condition que toutes les autres provinces y consentent aussi, et exprimant le vœu que l'on s'occupe de la rançon de MM. de Gongnies, de Bailleul, d'Ever et autres prisonniers.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 53.*

1136. — ..... 22 mai 1578. Lettre des états de Hainaut aux états généraux, touchant la frivolité du motif qui avait occasionné la rupture des négociations entamées avec le duc d'Anjou (1), et la nécessité de mener celles-ci à bonne fin.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 56.*

1137. — .... 22 mai 1578. Instruction donnée par les états de Hainaut aux seigneurs d'Angre et de la Haye, envoyés vers les états généraux, afin de leur représenter la nécessité de traiter avec le duc d'Anjou.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 57.*

1138. — Anvers, 23 mai 1578. Lettre des états généraux à MM. de Sainte-Aldegonde et d'Oye, leurs ambassadeurs vers le Saint-Empire. Ils ont reçu leur lettre du 7 (n° 1106). Ils attendent avec grande dévotion le succès de leur légation. Le duc d'Alençon leur a envoyé ses ambassadeurs, pour traiter sur le secours qu'il a offert; ils sont partis le 20, sans que rien ait été conclu. Philippeville s'est rendue à l'ennemi. L'ambassadeur d'Angleterre s'est présenté aux états il y a quelques

---

(1) Les états généraux avaient voulu stipuler que le comte de Bousou, comme leur général, commanderait l'armée avec le duc; les ambassadeurs de ce prince consentaient seulement à ce qu'il fût stipulé que les états généraux, par leur général, sans dire qui, commanderaient avec le duc conjointement.

C'est là ce que les états de Hainaut appelaient un *motif frivole*.

jours; il n'a pas encore été pris de résolution sur ce qu'il a proposé. Avec le baron de Selles rien n'a été fait depuis la communication de Malines.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 28.

1139. — *Au Quesnoy, 24 mai 1578.* Lettre des lieutenant et jurés du Quesnoy aux états généraux. Dès le 8 mai, sur des lettres de monseigneur le comte de Lalaing et le commandement du baron d'Aubigny, gouverneur de leur ville, ils y ont reçu une compagnie française, dans l'espoir qu'elle en partirait sous peu de jours, comme on le leur avait promis. Mais elle y est restée jusqu'à ce matin, que le peuple, « contiguant en ses altérations, » l'en a fait sortir, « sans néanmoins y estre advenu inconvéniens de blessure ny autrement. » Ils demandent aux états généraux des instructions sur la manière dont ils doivent se conduire ultérieurement.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 206 v°. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 647.

1140. — *Anvers, 26 mai 1578.* Lettre des états généraux aux lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy. Ils ont appris, par leur lettre du 24, la sortie de la compagnie française qui avait été reçue en leur ville le 8. Ils les requièrent de bien garder leur ville pendant que les négociations avec le duc d'Anjou se continuent.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 30.

1141. — *Anvers, 26 mai 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur l'état des négociations avec le duc d'Anjou. Ils imputent aux prétentions exagérées des ambassadeurs de ce prince le retard que souffre la conclusion du traité.

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 291. — *Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 59. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 39. — Arch. de Gand : reg. Z, fol. 666. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 207 v°. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 31.



1142. — *La Flèche, 26 mai 1578.* Lettre du duc d'Anjou à MM. de la Rochepot, des Pruneaux et de Mondoucet, sur la lettre des états généraux du 20.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 66.*

1143. — *Anvers, 28 mai 1578.* Lettre des états généraux (états du pays de Liège), afin qu'ils ne permettent point que les troupes de don Juan passent par leur pays, pour attaquer des villes des Pays-Bas, contrairement à la bonne voisinance et amitié qui a toujours existé entre les deux nations.

*Arch. du royaume : Réconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 293.*

1144. — *Anvers, 28 mai 1578.* Instruction pour vous, monsieur le vicomte de Gand, et Noël de Caron, bourgmestre du Franc, de ce qu'aurez à proposer à messieurs du magistrat, nobles et commune de la ville de Gand, de la part de Son Altesse, Son Excellence, messieurs du conseil d'État et messieurs les états généraux présentement assemblés en la ville d'Anvers. (Titre textuel.) L'objet de leur mission était d'obtenir : 1° que la ville de Gand fournisse les cent vingt mille florins auxquels elle avait été taxée, par commun accord des quatre membres de Flandre, pour son contingent dans les deux cent trente-trois mille que les quatre membres avaient accordés, et les sept cent mille répartis sur toutes les provinces; 2° qu'elle n'employât point à ses besoins particuliers les revenus publics; 3° que l'assemblée des quatre membres se tint pendant quelque temps à Termonde.

*Arch. de la Haye : Acta statuum Belgii, t. III, pièce 52.*

1145. — *Anvers, 29 mai 1578.* Lettre des états généraux aux échevins, nobles et notables de la ville de Gand, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de la part des états, le vicomte de Gand, général de leur cavalerie, gou-

verneur et capitaine général d'Artois, et le sieur Noël de Caron, bourgmestre du Franc de Bruges.

Arch. de Gand : reg. Z, fol. 654 v<sup>o</sup>. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 55.

1146. — *Anvers, 29 mai 1578*. Réponse des états généraux aux articles que le sieur Davidson leur a proposés le 20 mai, de la part de la reine d'Angleterre (n<sup>o</sup> 1154). *Ad 1<sup>um</sup> et 2<sup>um</sup>*, ils se conforment, sauf quelques observations. *Ad 3<sup>um</sup>*, ils admettront le duc Casimir en leur conseil. *Ad 4<sup>um</sup>*, ils ont cette bonne opinion de la reine, qu'elle ne voudrait empêcher qu'ils pourvussent à leur propre salut, sûreté et défense, d'autant plus que, malgré toutes les instances du marquis d'Havré, elle a évité de se déclarer ouvertement en leur faveur; ils ne désirent néanmoins rien plus que d'entendre sa bonne volonté, par les ambassadeurs qu'elle enverra. *Ad 5<sup>um</sup>*, ils sont prêts à observer ce qui a été convenu par le marquis d'Havré, dès que Sa Majesté déclarera vouloir ouvertement les aider, etc. — A cette réponse est ajouté un article spécial concernant le traité avec le duc d'Anjou. Les états y disent, en substance, qu'ils n'ont eu et n'ont encore rien de plus cher que l'alliance d'Angleterre; qu'ils l'ont fait solliciter par le marquis d'Havré, sans avoir obtenu de réponse finale, et qu'il ne serait pas raisonnable que la reine retardât la négociation avec le duc d'Anjou ou avec un autre, si elle ne déclare vouloir favoriser et aider ouvertement les états contre leurs ennemis en toute guerre défensive.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n<sup>o</sup> 11, pièce 102. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576 - 1580, fol. 116.

1147. — *Mons, 30 mai 1578*. Lettre des états de Hainaut aux états généraux, pour les prier d'envoyer, en toute diligence, aux places frontières de la province, les munitions dont celles-ci sont dépourvues.

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 65.

1148. — *Anvers, 30 mai 1578.* Cotisation des provinces des Pays-Bas en la somme de un million deux cent mille livres pour laquelle elles devaient, chacune en particulier, donner leurs lettres de rentes à Gérard Gramaye.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 147-149.*

1149. — *Mons, 31 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, leur rendant compte des démarches qu'ils ont faites auprès des ambassadeurs du duc d'Anjou étant à Mons (1), et les suppliant de terminer les négociations, à la satisfaction de ces derniers. (A cette lettre était jointe copie de celle que les états venaient d'écrire au duc d'Anjou, pour l'engager à s'accommoder aux désirs des états généraux.)

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 67. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 42. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 34. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 162 v°, et 9238, p. 334.*

1150. — *Mons, 31 mai 1578.* Mémoire des états de Hainaut pour le seigneur de la Haye (Lancelot de Peissant), député aux états généraux, de ce qu'il aura à remontrer auxdits états, de leur part, spécialement touchant le bruit répandu qu'ils voudraient se retirer de l'union, la nécessité de traiter avec le duc d'Anjou, la mise en liberté des prisonniers de Gand.

*Arch. du royaume : Réconciliation des provinces wallonnes, t. I, fol. 300. — Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 69. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 46.*

(1) Les états de Hainaut avaient envoyé des députés à ces ambassadeurs, les seigneurs de la Rochepot, des Pruneaux, de Mondoucet et d'Alféran, pour les engager à accéder au désir des états généraux, en ce qui concernait les points litigieux. Ceux-ci avaient répondu à ces députés, entre autres, que l'honneur et la réputation du duc ne lui permettaient pas « d'avoir à compagnon ung conte de Boussu, comme on » luy vouloit donner, etc. »

1151. — *Mons, 31 mai 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, afin que les cent chevaux qui ont été sous la charge de monsieur de Gongnies soient envoyés à Avesnes, et confiés à monsieur de Bousies, gouverneur de cette place.

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 73. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 44. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 33. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 186 v°.

1152. — *Au Quesnoy, 3 juin 1578.* Lettre des lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux états généraux. Ayant appris, par leurs députés ayant été aux états tenus à Mons, qu'il serait question de mettre le Quesnoy dans les mains du duc d'Anjou, ils font des représentations contre ce projet, qui causerait la ruine totale de leur ville et celle du plat pays environnant. Aussi les habitants ont-ils « tous conclud et délibéré de, » en cas que la chose advienne, quicter et abandonner la place, » plustost que d'y estre mourans de faim et pauvreté, aussy » journallement en péril de la vie. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 164.

1153. — *Anvers, 3 juin 1578.* Nouvel arrangement fait entre les états généraux et Gérard Gramaye, et par lequel des modifications sont apportées au contrat du 16 mars précédent (n° 1055).

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 146.

1154. — *Au Quesnoy, 5 juin 1578.* Lettre des lieutenant et jurés de la ville du Quesnoy aux états généraux, pour les supplier de nouveau de dispenser leur ville de recevoir les Français. Ils se réfèrent à ce qu'ils leur ont exposé dans leur lettre du 5 (n° 1152), et aux raisons que leur donneront encore les deux députés qu'ils leur envoient : l'un étant leur confrère juré de la paix, et l'autre des plus notables de la bourgeoisie.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 166, et 9258, p. 337. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 39.

1155. — *Landrecies*, 5 juin 1578. Lettre des prévôt, mayeur, échevins et communauté de Landrecies aux états généraux. Ils ont été extrêmement étonnés d'apprendre que les états de Hainaut ont accordé de mettre leur ville entre les mains du duc d'Anjou; ils prient les états généraux de ne pas donner suite à cette résolution : les mauvais traitements que le peuple de Landrecies a reçus de certaines compagnies françaises logées en la basse ville et aux faubourgs, lui ont rendu les Français tellement odieux qu'il ne veut aucunement les recevoir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 163, et 9258, p. 556. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 38.

1156. — *Lautern*, 6 juin 1578. Lettre du duc Jean-Casimir aux états généraux. Il a vu avec peu de contentement les apostilles qu'ils ont mises en marge d'un écrit à eux présenté par un de ses valets de chambre. « Il est aisé à veoir ce qui leur » pend sur la teste, s'ils ne sont promptement secouruz par » gens vaillans, de crédit et réputation. » A cette cause, il a tâtché d'attirer à leur service des princes, comtes, barons, rit-maitres et gens de marque de l'Empire; mais des gens de telle qualité veulent avoir des appointements, sinon correspondants à celle-ci, du moins raisonnables. Il charge les sieurs Schregel et Coninxloo de leur faire des représentations sur ce point et sur d'autres.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 168.

1157. — *Mons*, 7 juin 1578. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a voulu surprendre la ville de Binche, et a ordonné aux seigneurs de Harchies et de Roisin de venir le joindre avec leurs troupes, pour tenter l'entreprise. Ces seigneurs lui ont fait répondre qu'ils n'avaient pas charge de lui obéir, et l'entreprise n'a pu avoir lieu. Il se plaint de voir son autorité méconnue : comme capitaine général du pays de Hainaut, il doit pouvoir y commander à toutes les troupes de

guerre qui s'y trouvent. Puisque les états n'acceptent pas le secours des troupes françaises, il a donné ordre à celles-ci de se retirer à la frontière.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 52.*

— Bibl. roy. MS. 7199, fol. 174 v<sup>o</sup>. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 40.

1158. — *Anvers, 10 juin 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, sur les circonstances qui retardent la conclusion des négociations avec le duc d'Anjou.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 74.*

1159. — *Mons, 10 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il repousse l'accusation, qu'on porte contre lui, de vouloir se disjoindre de la généralité, de vouloir entraîner la province de Hainaut avec lui, et de chercher à la livrer aux Français. Il se plaint de ce qu'on cherche à diminuer son autorité, en défendant aux villes de Hainaut de recevoir garnison sans l'autorisation expresse de l'archiduc. Justification de toute sa conduite. Il demande aux états de le soutenir contre ses détracteurs, et donne le démenti le plus formel à ceux qui cherchent à le calomnier.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 54.*

— Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 53. —

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 175 v<sup>o</sup>.

1160. — *Anvers, 11 juin 1578.* État en brief à quoi revient un mois de gages et soldées des gens de guerre, tant des bandes d'ordonnance, cheveu-légers et reîtres, comme aussi des régiments des gens de pied wallons, écossais, anglais, français, bas-allemands, et aucunes compagnies particulières, non sous régiments, ensemble les traitements des chefs et colonels. (Titre textuel.)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 55.

1161. — *En sa maison de Greenwich, 12 juin 1578.* Lettre de la reine d'Angleterre aux états généraux, pour les prier

d'ajouter foi et créance à ce que leur diront, de sa part, le sieur de Cobham, gardien de ses cinq ports, et messire François de Walsingham, chevalier, conseiller en son conseil privé et l'un de ses premiers secrétaires d'État. Elle regrette que tous les moyens qu'elle a mis en avant jusque-là, n'aient « trouvé aucun » lieu avec ceux qui lui semblent ne chercher autre chose que, » par la ruine générale, d'avancer leur gloire et profit particulier. »

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 317. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 74. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 177 v°, et 9238, p. 244. — Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 126 v°.

1162. — *Alençon, 12 juin 1578*. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, sur les articles d'accord débattus entre leurs députés et les siens, lesquels il a reçus avec leur lettre du 20 mai. Il a appris, par le sieur de la Fougère, que le refroidissement qu'il y a eu entre lesdits députés n'est fondé sur aucune mauvaise intention « du général », mais procède plutôt de quelque particularité ; aussi n'en continuera-t-il pas moins l'achèvement de son secours avec le plus de diligence possible. Il espère qu'ils donneront ordre à la conclusion des points qui sont en débat, et les engage à demeurer unis.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 24. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 178 v°, et 9238, p. 245. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 3.

1163. — *Mons, 14 juin 1578*. Lettre des états de Hainaut aux états généraux, sur une nouvelle démarche faite par eux auprès des ambassadeurs du duc d'Anjou, et la réponse de ceux-ci.

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 82 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 78. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 179 v°.

1164. — *Sans date (Mons, 14 juin 1578)*. Réponse des ambassadeurs du duc d'Anjou, mentionnée en la lettre des états

de Hainaut aux états généraux du 14 juin (n° 1165). Elle porte qu'ils consentent à envoyer au camp des états les 3,000 arquebusiers français qui sont sur la frontière, à condition qu'on leur délivre deux bonnes villes, pour y mettre garnison.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 85. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 79. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 180 v°.*

1165. — *Mons, 14 juin 1578.* Lettre des états de Hainaut aux états généraux, leur recommandant messire Nicolas de Landas, chevalier, seigneur de Heulle, pour la prévôté de Bavay, vacante par la promotion de M. de la Mouillerie au grand bailliage de Courtray.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 79 v°.*

1166. — *Mons, 15 juin 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. On lui a refusé l'entrée de la ville de Bouchain, dépendant de son gouvernement. Sur sa déclaration qu'il était le gouverneur de cette province, on lui a répondu qu'on ne le connaissait pas. Le commandant était absent, et le lieutenant a refusé de venir lui parler, se disant indisposé, quoiqu'il se promenât sur le Marché. Il se plaint vivement de cette humiliation et de l'injustice qu'on lui montre. Il requiert les états de châtier ceux qui lui ont si gravement manqué, et d'écrire à tous les gouverneurs et magistrats des villes de son gouvernement qu'ils aient à lui obéir en tout ce qu'il leur commandera pour le bien du pays. Enfin il prie les états de lui restituer toute son autorité, ou de lui déclarer ouvertement pour qui ils le tiennent.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 57.*

1167. — *Anvers, 17 juin 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, en réponse à la leur du 14 (n° 1165). Ils les prient de s'informer si des villes de leur province consentiraient à recevoir garnison française, et en même temps de l'assurance que donneraient les ambassadeurs du duc d'Anjou



de la restitution desdites villes, au cas qu'on ne s'arrangeât pas avec lui.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 42.

1168. — *Mons, 17 juin 1578*. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il les informe que des troupes françaises, se disant au prince d'Orange, se trouvent aux environs de Landrecies, et que d'autres, se disant au duc d'Anjou, sont aux environs du Cambrésis. Il demande de quelle manière il doit se conduire envers ces troupes.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc.*, p. 59.

1169. — *Mons, 17 juin 1578*. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Les soldats de son régiment ayant appris que, pour leur belle conduite à Nivelles, les états leur ont accordé un mois de gages, prient que cet argent soit remis directement au comte, pour que le partage puisse se faire avec plus d'équité.

*Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc.*, p. 60.

1170. — *Anvers, 18 juin 1578*. Résolutions et apostilles des états généraux sur dix points et articles qui leur avaient été proposés, le 16, par le conseiller d'État Liesvelt, au nom de l'archiduc, concernant les affaires militaires.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 41.

1171. — *Anvers, 18 juin 1578*. Lettre des états généraux aux états de Hainaut, afin d'obtenir l'approbation du nouvel arrangement fait par eux avec Gérard Gramaye, pour la liquidation des sommes dues aux régiments cassés des comtes de Boussu, d'Everstein, de Meghem, des seigneurs de Hierges, Charles Fugger et autres (1).

*Actes des états de Hainaut*, t. VI, fol. 159 v<sup>o</sup>.

(1) Dans le registre des états du Tournaisis de 1572 à 1580, fol. 242, il y a une lettre de la même date et de la même teneur, adressée à ces états par les états généraux.

1172. — *Mons, 20 juin 1578.* Procès-verbal des plaintes adressées, en la présence du comte de Lalaing, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut, et des députés des états de ce pays, par les sieurs des Pruneaux et de Mondoucet, ambassadeurs du duc d'Anjou, au sieur Adolphe de Meeterke, conseiller d'État, et Richard de Mérode, seigneur d'Oirschot, députés des états généraux, sur le détressement de deux courriers, porteurs de lettres de Son Altesse.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 85. — Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 181, et 9238, p. 318.

1175. — *Vienne, 21 juin 1578.* Lettre de l'empereur Rodolphe aux états généraux, touchant la réponse qu'il a faite au comte de Nieuwenae, et dont ils ont déjà eu connaissance, tant par les communications du comte de Schwartzenberg que par celles de Sifrid Preyner, baron de Stubing, etc., conseiller de sa cour. (*Trad. franç.*)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 94.

1174. — *Vienne, 22 juin 1578.* Réponse de l'empereur à ce que le comte de Nieuwenae lui a proposé de la part des états généraux des Pays-Bas. Il y rappelle les communications qu'il a fait faire aux états par le comte de Schwartzenberg et le conseiller Preyner, en les engageant à y conformer leurs actes, et à s'en remettre à lui de la pacification des Pays-Bas. Il a fait les mêmes ouvertures au roi catholique, qu'il a requis de rappeler don Juan, ainsi que les forces qu'il commande, et dont il attend une prompte réponse. Il espère que les états seront fidèles à la promesse, qu'ils ont tant de fois faite, de persévérer dans la religion catholique et l'obéissance due à leur souverain. Quant à son frère Matthias, il ne désire rien plus que de lui voir confirmer le gouvernement des Pays-Bas; mais cela dépend du roi, à la ratification duquel les états et l'archiduc lui-même se sont soumis. (*Trad. franç.*)

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 96.

1175. — *Bruxelles, 22 juin 1578.* Lettre de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, aux états généraux. Il leur envoie copie d'une lettre qu'il écrit à l'archiduc Matthias, et dont l'objet les touche plus encore que ce prince, « pour la » conservation de leur état, de leur honneur et de leurs con- » sciences. » Il espère qu'ils le garantiront du tort qu'on lui fait.

(La lettre de Fr. Perrenot à l'archiduc est de la même date. Il s'y plaint vivement des Gantois, qui, le 7 juin, ont envoyé une compagnie d'infanterie dans son bourg de Renaix, malgré l'opposition du magistrat; qui depuis, et malgré la même opposition, y ont fait élire par des commissaires spéciaux dix-huit députés, revêtus de plus de pouvoir que le magistrat, et cela en vue d'y entraver l'exercice de la religion catholique et introduire les prêches. « Cest exemple, dit-il, dont on fait le » premier essay en moy, pour les raisons qu'on peut assez » imaginer, sans faulte ne parera (s'arrêtera) pas là, et chascun peut penser à ce que luy en pouroit advenir; et à ce train, il ne fault plus parler de pacification de Gand, ny de l'ennemy qu'on appelloit commun, sinon entendre qu'il n'y aura non plus de paix qu'il ne plaira à ceulx lesquels désormais mais monstrent de qui vrayement ilz sont ennemys, etc. »)

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 28 et 29, et *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. 1, fol. 329.

1176. — *Anvers, 22 juin 1578.* Projet d'ordonnance conçu par le conseil d'État et les états généraux, concernant le libre exercice des deux religions, la catholique et la réformée.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 16.

1177. — *Mons, 22 juin 1578.* Lettre des chef et députés des états de Hainaut aux états généraux, pour les presser de terminer au plus tôt la négociation avec le duc d'Anjou, en lui donnant satisfaction sur ce qu'il demande, et en réparant

« l'injure trop grande qui lui a esté faite et aux siens en la  
» destrousse et violation de ses paquetz. » (V. n<sup>o</sup> 1172.)

Arch. du royaume : *Réconciliation des provinces wal-  
lonnes*, t. I, fol. 332. — Rec. de la Ch. des représent.,  
t. II, fol. 100. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 182 v<sup>o</sup>.

1178. — *Bruxelles, 23 juin 1578.* Lettre de Frédéric Perrenot aux états généraux. Il leur envoie copie d'une lettre que les nobles et notables de Gand lui ont écrite, de la réponse qu'il y a faite, et de ce qu'il en écrit à l'archiduc Matthias. Il espère qu'ils tiendront la main « à ce qu'il y soit remédié à bon » eschient. »

(La lettre des Gantois à Perrenot est du 21. Ils disent qu'ils ont été requis par ceux de la baronie de Renaix de les assister, pour la crainte qu'ils avaient de quelque entreprise de l'ennemi, et qu'ils n'ont pu en conséquence se dispenser de leur envoyer une compagnie de soldats. Ils ajoutent que c'est « à l'instance » et publique requeste de la pluspart de la commune, et avecq » le consentement et agréation d'icelle, » que les dix-huit ont été élus; qu'ils n'ont d'ailleurs « l'intention d'innover quelque » chose préjudiciable au bien et au repos de la patrie. »

Perrenot leur répond « qu'ils n'ont nul juste tiltre pour s'en- » tremectre en sa terre de Renaix, où il n'appartient à per- » sonne qu'à lui de constituer magistrat sur la conduite et » police de la place. » Il les prie donc de se déporter de ce qui a été fait. Il proteste « de violence, contre la foy publique et la » pacification de Gand. » Il leur rappelle l'amitié dont il a toujours usé en leur endroit, et la part qu'il a prise au siège du château de Gand.

A l'archiduc Perrenot écrit, en date du 23, pour qu'il ne veuille consentir que les Gantois se jouent de son autorité, de celle des états généraux et de la pacification de Gand. La grande majorité des habitants de Renaix ne veut pas de leur secours. Si quelques-uns les ont appelés, l'archiduc « peult imaginer » quelz ilz sont, par les dix-huit qu'ilz y ont mis : car le premier,

- » nommé Daniel Delinek, qui aultrefois a esté tenu prédicant  
» et fugitif pour cela, a faict desjà prescher en sa maison.»)

Arch. du royaume : MS. d'Alegaube, t. III, fol. 14,  
15, 31, 32.

1179. — *Anvers, 23 juin 1578.* Remontrance faite aux états généraux par les envoyés du duc Casimir, Schregel et Van Coninxloo, avec les apostilles des états. Cette remontrance roule : sur la réponse que les états ont donnée à Mathieu Carmin, valet de chambre du duc; sur l'insuffisance des appointements accordés aux princes, comtes, barons, ritmaîtres et autres seigneurs de marque qui doivent l'accompagner; sur la délivrance entre ses mains des 20,000 livres sterling promises par la reine d'Angleterre; sur la réciprocité d'amitié et d'assistance qu'il se promet des états; sur l'envoi de commissaires qui donnent ordre à ce que, à son entrée dans les Pays-Bas, son armée soit pourvue de vivres. — Les apostilles des états sont, sur presque tous ces points, conformes aux désirs du duc.

Arch. ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 391. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 184 v°.

1180. — *Mons, 24 juin 1578.* Lettre des sieurs des Pruniaux et de Mondoucet aux états généraux. La reine d'Angleterre désire que deux personnages de qualité, et des siens, confèrent avec eux (Mondoucet et des Pruniaux) pour le bien et utilité commune des Pays-Bas; Sa Grande Altesse (le duc d'Anjou) y consent, à condition que cette conférence ait lieu de l'aveu des états généraux. Ils prient en conséquence les états de leur faire connaître leur intention là-dessus, et, s'ils le trouvent bon, d'indiquer le lieu où l'assemblée leur paraîtra devoir se tenir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 187, et 9258, p. 350.

1181. — *Anvers, 25 juin 1578.* Remontrance faite aux états généraux par le seigneur de Dammartin, envoyé du duc d'Anjou. Trois points sont développés longuement dans cette

remontrance : l'envoyé du duc d'Anjou s'attache à établir que son maître continue dans sa bonne volonté envers les états, quoique, dans leur dernière conférence avec ses députés, ils ne soient pas tombés d'accord; il répond à ceux qui montrent de la défiance envers ce prince; enfin il s'efforce de les persuader qu'ils ne peuvent plus différer d'accepter ses propositions, sans qu'il leur en advienne beaucoup de mal.

Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 43.

1182. — *Anvers, 25 juin 1578.* Lettre des états généraux aux mayeur et échevins d'Arras. On a averti les états qu'un membre de leur collège, retourné d'Anvers à Arras, aurait rapporté, en l'assemblée de ses collègues, qu'il y aurait grande dissension entre le conseil d'État et les états généraux; que monseigneur le prince d'Orange se serait, « avec grande colère » et mescontentement, » retiré de leur assemblée; que, de plus, « Son Excellence auroit, ou point ou peu de cure et de soucy des provinces d'Arthois, d'Haynnau et autres voisines, » ne se soucians que de Brabant et de Flandres, voire qu'il enverroit toutes les finances qu'il peut conquister, en Hollande et Zeelande, etc. » Tous ces rapports et autres semblables sont entièrement faux et controuvés.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 280, et 9238, p. 235.

1183. — *Anvers, 26 juin 1578.* Lettre des états généraux au magistrat de Malines, le requérant d'appeler incontinent devant lui les bourgeois les mieux qualifiés, et de les induire, en tant qu'ils aiment la conservation de leurs propres vies et celles de leurs femmes et enfants, à fournir, selon leurs moyens, quelque somme d'argent en prêt, pour arriver jusqu'à six ou sept mille livres Artois, en leur hypothéquant les aides, etc.

Arch. de Lille : reg. T 48, pièce 117.

1184. — *Anvers, 30 juin 1578.* Acte des états généraux par lequel ils commettent M<sup>e</sup> Théodore de Bie, maître général

de la chambre des comptes de Hollande et Zélande, et leur trésorier général Thiéry Vander Beken, pour recevoir, des mains des ambassadeurs de la reine d'Angleterre, les lingots, de la valeur de vingt mille livres sterling, qui reposent sous eux, et qui doivent servir à battre monnaie, pour satisfaire au paiement des gens du duc Casimir.

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 284, et 9238, p. 236 et 327.

1185. — *Anvers, 1<sup>er</sup> juillet 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux promettent de garantir et « indemniser » la reine d'Angleterre de la somme de seize mille six cent trente-six livres sept sols trois deniers sterling pour laquelle elle s'est obligée, en leur faveur, envers Horatio Pallavicino.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de 1619 et 1620*, fol. 12.

1186. — *Anvers, 1<sup>er</sup> juillet 1578.* Lettres par lesquelles les états généraux promettent de garantir et « indemniser » la reine d'Angleterre de la somme de douze mille cent vingt et une livres quatre sols sterling pour laquelle elle s'est obligée, en leur faveur, envers Benedicto Spinola.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de 1619 et 1620*, fol. 48.

1187. — *Anvers, 5 juillet 1578.* Points rapportés par le sieur Meetkercke, conseiller du conseil d'État, en l'assemblée des états généraux, présents les seigneurs prince d'Orange, duc d'Arschot et Aldegonde, de la communication tenue avec les ambassadeurs d'Angleterre. (Titre textuel.) Les ambassadeurs avaient voulu savoir si les états désiraient la paix, et, dans la négative, quels moyens ils avaient de soutenir la guerre. Le prince d'Orange se montra contraire à la paix, « alléguant » à propos, pour exemple, que le traité de paix encommencé » à Breda causa tel refroidissement ès courages de ceux d'Hollande et Zeelande au fait et soing de la guerre et contribu-

» tions et autrement, que, peu après, par négligence, ilz  
 » perdirent les villes de Schoonhoven et Oudewater, et furent  
 » bien deux à trois mois après qu'ilz ne se peurent bonnement  
 » s'y accommoder. » Là-dessus les ambassadeurs donnèrent à  
 connaître que les Anglais trouveraient étrange qu'on envoyât  
 encore de l'argent hors du royaume, sans avoir assurance de  
 quelque ville.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 119. — Arch.  
 de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 119.

1188. — *Sans date (Anvers, .. juillet 1578)*. Réponse de l'archiduc Matthias et des états généraux aux ambassadeurs de la reine d'Angleterre. En voici les points principaux. Ils tiendront à faveur que les ambassadeurs s'entremettent de la paix; mais ils ne voient d'autre moyen de la conclure, sinon que don Juan d'Autriche sorte des Pays-Bas avec toutes ses forces et ses adhérents; que le gouvernement demeure entre les mains de l'archiduc Matthias; que les états conservent l'autorité qui leur est attribuée par la pacification de Gand. Quant au différend touchant la religion, dont il est impossible de rétablir l'exercice sur l'ancien pied, ils demandent que la décision leur en soit laissée. Si la paix ne se fait pas, ils sont résolus à combattre leurs ennemis à outrance : ils ont déjà prêts onze à douze mille chevaux étrangers, sans ceux du pays, au nombre de trois mille, et cent soixante-dix compagnies d'infanterie. Ils comptent sur un revenu de six cent mille florins par mois, et néanmoins ils prient la reine de leur faire payer les cent mille livres sterling qu'elle leur a promises. A leur tour, les états demandent si la reine veut les assister ouvertement et publiquement.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 126. — Arch.  
 de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 120.

1189. — *Sans date (Anvers, .. juillet 1578)*. Instruction donnée par l'archiduc Matthias et les états généraux à messire Jean de Bourgogne, chevalier, seigneur de Froidmont, du conseil



d'État, et à messire François d'Ongnyes, chevalier, seigneur de Beaurepaire, chargés de demander aux états d'Artois et à ceux de Lille, Douay et Orchies la continuation des moyens généraux. (Communiquée aux états d'Artois le 10 juillet.)

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A, fol. 557.

1190. — *Anvers, 9 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux états de Hainaut, pour les prévenir que, d'accord avec l'archiduc, ils leur envoient le seigneur de Louvignies, chargé, ainsi que le comte de Lalaing, de traiter avec eux de la continuation des moyens généraux.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 86.*

1191. — *Anvers, 9 juillet 1578.* Instruction pour monsieur le comte de Lalaing, gouverneur et capitaine général de Hainaut, et messire Louis de Sommaing, chevalier, seigneur de Louvignies, de ce qu'ils auront à proposer à messieurs les états de Hainaut et Valenciennes, tant de la part de Son Altesse que de messeigneurs les états généraux. (Titre textuel.) Elle embrasse les points suivants : continuation des moyens généraux pour un an; avance de fonds; emprunt; communication aux états des listes de l'armée, ainsi que des négociations avec le duc d'Anjou, la reine d'Angleterre et l'empereur; invitation aux états d'envoyer des députés qui soient autorisés à conclure, en leur nom.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 87.*

1192. — *Anvers, 10 juillet 1578.* Instruction, pour le sénéchal de Hainaut, de ce que, de la part de Son Altesse et des états généraux, il aura à remontrer et proposer aux états du Tour-nais. Dans cette instruction, comme dans la précédente, on rappelle aux états et on justifie les causes qui leur ont fait prendre les armes; on leur explique les sacrifices qu'on est obligé de demander au pays; on s'attache surtout à leur montrer que, si les impôts sont plus élevés qu'ils ne l'étaient dans les guerres

précédentes, ces guerres étaient faites en vue de l'intérêt et de la gloire du souverain, tandis que la guerre actuelle a pour but le maintien des libertés publiques, ainsi que la conservation de leurs propres têtes et de leurs femmes et enfants. Les états seront requis d'accorder la continuation des moyens généraux, suivant la liste redressée qui en a été faite, et la mise en recouvrement des impôts votés sur le port des draps de soie et les héritages; on leur demandera aussi de s'efforcer à lever une certaine somme sur le corps de leur quartier; on leur proposera qu'une ou plusieurs personnes soient nommées afin de faire exécuter les provinces qui ne fournissent pas ce qu'elles ont accordé, ainsi qu'on le pratiqua lors de l'aide novennale. Le sénéchal leur communiquera les négociations qui ont eu lieu, tant avec le duc d'Alençon qu'avec les ambassadeurs de l'empereur et de la reine d'Angleterre, et les invitera à donner à leurs députés aux états généraux le pouvoir de conclure sur les matières qui se présentent, sans devoir en réserver.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 211 v<sup>o</sup>.

1195. — Mons, 11 juillet 1578. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 7 (1). Il s'en remet à la réponse qu'il a faite à une lettre de l'archiduc de la même teneur. Il espère que Son Altesse, suivant sa promesse, le fera jouir réellement de l'autorité qui lui appartient, car « il ne » désire estre mené de paroles. » Rien ne pourra certainement aliéner la bonne volonté qu'il porte au bien public de sa patrie; mais, dit-il, « de souffrir que mon autorité me soit ostée par » ceulx-mesmes qui me la doibvent maintenir, (si je ne puis » faire aultre chose) du moins j'auray ceste satisfaction, de » faire mes doléances aux potentatz chrestiens, de la façon que » j'en estime à Son Altèze (*sic*). »

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 288.

(1) Nous ne l'avons pas trouvée.

1194. — *Anvers, 11 juillet 1578*. Lettres par lesquelles les états généraux s'obligent à rembourser, dans les six mois, à Londres, la somme de vingt mille livres sterling que la reine d'Angleterre leur a fait compter, ledit jour, par les mains de son ambassadeur près d'eux, Guillaume Davidson.

Arch. du royaume : reg. *États généraux de 1619 et 1620*, fol. 47. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 127.

1195. — *Anvers, 12 juillet 1578*. Lettre des états généraux aux états de Tournais. Il serait inutile de leur mettre devant les yeux les soins que Son Altesse et eux se donnent pour l'établissement solide des affaires du pays. « Le mal ayant prins de » plus grandes rachines, à cause que les remèdes convenables » n'y ont peu estre applicquez en temps, et la guerre estant » pour durer plus longtemps, pour les délais et subterfuges » des provinces, » Son Altesse et les états généraux ont chargé le sénéchal de Hainaut de traiter avec eux, tant sur la continuation des moyens généraux que sur d'autres points nécessaires, suivant l'instruction qui lui a été donnée (n° 1192).

Arch. des états du Tournais : reg. de 1572 à 1589, fol. 248 v°.

1196. — *Mons, 12 juillet 1578*. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux, pour les informer que le duc d'Anjou est arrivé dans la matinée à Mons avec dix ou douze chevaux seulement : ce qui démontre la fausseté du bruit répandu qu'il était d'intelligence avec don Juan.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 103. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 289.

1197. — *Bohain, 12 juillet 1578*. Lettre du sieur de la Rochepot, l'un des généraux du duc d'Anjou, aux états généraux. Il les informe que, suivant le désir qu'ils en ont exprimé, monseigneur (le duc d'Anjou) lui a donné l'ordre de s'appro-

cher de la frontière avec une partie de ses troupes. Il les prie d'envoyer des commissaires pour les conduire, et des vivres.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 108. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 291.

1198. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Points conçus, tant au conseil d'État qu'en l'assemblée des états généraux, pour accorder une entière liberté de religion dans toutes les provinces, en établissant l'égalité entre la communion protestante et la communion catholique.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 103.*

1199. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Protestation faite, dans l'assemblée des états généraux, par les députés du Hainaut et du Tournaisis, contre l'envoi aux provinces des points et articles concernant la liberté de religion, ainsi que des remontrances des protestants.

*Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 116.*

1200. — *Anvers, 12 juillet 1578.* Résolution des états généraux, « par pluralité de voix », portant que Son Altesse enverra aux provinces, « par l'avis des estatz généraux », les points et articles que monsieur de Bevere, du conseil d'État, a présentés à la séance de ce jour, concernant la *religionsvrede*, attendu qu'ils ne sont autorisés à faire cet envoi, et que la remontrance de ceux qui désirent vivre selon la réformation de l'Évangile ne s'est adressée à eux, mais à Son Altesse et à son conseil. Cette résolution est prise contre l'avis des provinces de Hainaut et de Tournaisis, qui ont soutenu que la chose regardait les états particuliers de chaque province.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 292.

1201. — *Mons, 13 juillet 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Après avoir commandé aux forces qu'il a fait lever dans presque toute la France, sur leur réquisition, de

s'acheminer vers le lieu du rendez-vous qu'il leur a donné, il est venu à Mons en toute diligence, accompagné seulement de quelques-uns de ses plus confidants et spéciaux serviteurs. Il les prie de lui envoyer quelques-uns d'entre eux pour résoudre sur le « point d'honneur » dont il leur a écrit, lequel ne peut être refusé à son rang ni à son amitié pour eux.

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 293, et 9258, p. 240. —  
Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 4 v<sup>o</sup>. —  
*Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 44.

1202. — *Citadelle de Cambray, 15 juillet 1578.* Lettre de Baudouin de Gayre, seigneur d'Inchy, aux états généraux, touchant l'arrivée sur les frontières du sieur de la Rochepot avec ses troupes, et le désir exprimé par ledit sieur d'avoir des commissaires qui les conduisent au camp des états.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 107. — Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 295. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 45.

1203. — *Anvers, 15 juillet 1578.* Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Ils avaient espéré que le prince d'Orange et le conseiller Meetkercke se seraient trouvés la veille vers eux, pour leur proposer « choses nécessaires pour » la garde et conservation du pays. » L'absence de l'archiduc, qui est au camp, « pour donner ordre aux foules que font les » gens de guerre », ne permettant pas au prince de quitter Anvers en ce moment, les états prient les quatre membres de rester encore assemblés un jour ou deux. Dans cet intervalle, ils espèrent que le prince et Meetkercke pourront se rendre auprès d'eux.

Arch. d'Ypres : cop.

1204. — *Valenciennes, 15 juillet 1578.* Lettre des prévôts, jurés et échevins de Valenciennes aux états généraux. Le seigneur d'Angre leur a aujourd'hui présenté des lettres de Mon-

seigneur (le duc d'Anjou), contenant qu'il est arrivé à Mons avec quelques-uns seulement de ses plus confidents serviteurs, en les engageant à envoyer des députés à ce prince, pour le congratuler. Leur intention est de ne rien traiter directement « avecq Son Altèze d'Anjou : » toutefois, eux et le conseil particulier de la ville ont jugé convenable de le faire complimenter.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 155.

1205. — *Anvers, 17 juillet 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, afin qu'il fasse fournir des vivres, aux dépens du duc d'Anjou, aux quinze cents à deux mille arquebusiers que le comte de la Rochepot a sur les frontières de Hainaut, et lui donne des commissaires pour les conduire à l'armée des états.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 2.

1206. — *Anvers, 17 juillet 1578.* Mémoire de la chambre des aides, présenté aux états généraux, touchant l'article des moyens généraux concernant le poisson et le hareng.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 109.

1207. — *Mons, 17 juillet 1578 (1).* L'avertissement et réponse des états de Hainaut sur la requête faite pour la liberté de la religion et l'exercice d'icelle. (Titre textuel.) Dans cette lettre, adressée aux états généraux, les états de Hainaut déclarent, de la manière la plus énergique, qu'ils n'entendent et ne veulent, en manière quelconque, prêter l'oreille ni moins donner aucune ouverture, entrée ou consentement à telle requête, ni conniver ou dissimuler le moindre iota au préjudice de la religion catholique romaine.

Petit in-4° de 5 pages non chiffrées, M. D. LXXVIII, sans nom d'imprimeur.

(1) Dans une autre édition de la même époque, cette pièce porte la date du 18 juillet.